



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 17 janvier 2024 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse France Bélisle, messieurs les conseillers Daniel Champagne, président, Gilles Chagnon et Marc Bureau formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le conseiller Mario Aubé.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, André Turgeon, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, Martin Dalpé, directeur de cabinet, Daniel Feeny, attaché politique et M^c Véronique Denis, greffière ainsi que Mike Duggan, conseiller, district de Pointe-Gatineau, Caroline Murray, conseillère, district de Deschênes, Tiffany-Lee Norris Parent, conseillère, district de Touraine, Marie-France Laviolette, directrice adjointe, Ressources humaines et Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications.

CE-2024-1

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 29 NOVEMBRE, 6 ET 11 DÉCEMBRE 2023 AINSI QUE DE LA SÉANCE SPÉCIALE TENUE LE 5 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 29 novembre, 6 et 11 décembre 2023 ainsi que de la séance spéciale tenue le 5 décembre 2023 a été remise au comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2024-2

SOUSSION 2022 SP 290 - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'ESPACE D'ENTREPOSAGE DES EMBARCATIONS NAUTIQUES - PARC LANDING - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - EDMOND LECLERC

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Installation Jeux-Tec inc., 100, chemin de la Rivière-Delisle Nord, Coteau-du-lac, Québec, J0P 1B0, pour des travaux de réaménagement de l'espace d'entreposage des embarcations nautiques, pour un montant total approximatif de 328 303,62 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 octobre 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le projet 21245 - SIS APEP - FDI - 21-3097 Parc Landing - Aménagement et espace d'entreposage.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-3

RÉSILIATION DU CONTRAT - SOUMISSION 2021 SP 291A - VALORISATION DES BIOSOLIDES MUNICIPAUX DIGÉRÉS GRANULÉS - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2022-16 du 19 janvier 2022, adjugeait un contrat à la firme Travail à Forfait Ralph M Lang inc. pour la valorisation des biosolides municipaux digérés granulés pour une période de trois années, pour un montant total approximatif de 139 694,63 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QU'en raison d'un bris majeur à l'usine de traitement des eaux usées, les services de l'adjudicataire ne sont plus requis et que la réparation n'est pas prévue à court ou moyen terme;

CONSIDÉRANT QUE le contrat prévoyait une clause permettant de résilier celui-ci à tout moment et que l'adjudicataire est d'accord d'y mettre fin;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité résilie le contrat de la firme Travail à Forfait Ralph M Lang inc. pour la valorisation des biosolides municipaux digérés granulés qui a été octroyé par la résolution numéro CE-2022-16 du 19 janvier 2022.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-4

REJET - SOUMISSION 2023 SP 141A - FOURNITURE, LIVRAISON, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS D'ENTREPOSAGE ET D'APPROVISIONNEMENT EN OXYGÈNE LIQUIDE (LOX) POUR L'USINE D'EAU POTABLE DE BUCKINGHAM - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable a lancé, le 12 octobre 2023, un appel d'offres public pour la fourniture, la livraison, l'installation et la mise en service des équipements d'entreposage et d'approvisionnement en oxygène liquide (LOX) pour l'usine d'eau potable de Buckingham pour le Service de l'eau et des matières résiduelles de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est non conforme, car elle est incomplète et qu'elle a été remplie partiellement;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du Règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, comme amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu que la position de la Ville soit exprimée par ce comité, autorité compétente et décisionnelle en matière d'appels d'offres et d'octroi des contrats pouvant en découler :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité rejette la soumission reçue, dans le cadre de l'appel d'offres 2023 SP 141A et autorise le Service de l'approvisionnement responsable à lancer un nouvel appel d'offres au moment jugé opportun.

Adoptée

CE-2024-5

SOUSSION 2023 SP 375 - ENTRETIEN, RÉPARATIONS ET SUIVI DES CHAUDIÈRES AU GAZ DE L'USINE D'ÉPURATION - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme BGIS Canada Ltd, 5509, Canotek Road, Unit 4, Ottawa, Ontario, K1J 9J8, pour l'entretien, les réparations et la surveillance des chaudières de l'usine d'épuration de Gatineau pour une période de deux ans, pour un montant total approximatif de 356 238,54 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 décembre 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat débutera à compter du 5 février 2024 et pourrait être prolongé pour une période additionnelle d'un an, portant le montant total approximatif à 534 357,81 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires aux budgets des années 2025 et 2026 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT (TAXES INCLUSES)	DESCRIPTION
10122.10	356 238,54 \$	EMR UTE - Usines d'eaux usées - Procédés - Usine d'épuration des eaux usées de Gatineau

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-6

SOUSSION 2024 SP 006 - FOURNITURE, LEVÉE DE CONTENEURS ET VALORISATION DES RÉSIDUS DE CRD - SERVICE DE L'EAU ET DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme GFL Environnemental inc., 10930, rue Sherbrooke Est, Montréal-Est, Québec, H1B 1B4, pour la fourniture de conteneurs transroulier, levée, tri et valorisation des résidus de CRD et encombrants, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 5 700 977,77 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 5 décembre 2023, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour les volets A et B.

Les contrats débuteront à l'adjudication et se termineront le 11 janvier 2026 avec la possibilité de les prolonger pour deux périodes additionnelles d'une année chacune.

Après la première année, les prix seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation pour le Canada (IPC).

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires :

POSTE	DESCRIPTION
10104.01 - 61220	EMR GMR - Résidus construction résidentiels – Transport et messagerie (levées collectes et apport écocentres)
10103.01 - 61220	EMR GMR - Rdd et écocentres – Transport et messagerie (levées encombrants)
10096.14 - 61220	EMR - GMR - Transbordement, transport et enfouissement - Transport et messagerie (levées ateliers municipaux)
10104.01 - 62430	EMR GMR - Résidus construction résidentiels – Traitement, enfouissement et disposition (tonnes collectes et apport écocentres)
10096.14 - 62430	EMR - GMR - Transbordement, transport et enfouissement (tonnes ateliers municipaux)

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2025 et 2026 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-7

AUTORISER UN MONTANT SUPPLÉMENTAIRE - SOUMISSION 2023 SP 265 - ACHAT DE RÉCHAUDS POUR LE TRANSPORT D'ASPHALTE SUR REMORQUE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-911 du 8 novembre 2023, adjugeait un contrat à la firme Équipements STINSON Qc inc., 1675, rue Gladstone, Montréal, Québec, H4E 1C6, pour l'achat de réchauds pour le transport d'asphalte sur remorque, pour un montant total approximatif de 261 999,28 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE l'article 1.6 du Cahier des charges générales prévoit que les quantités indiquées à la formule de soumission sont inscrites à titre indicatif seulement et pourront varier à la hausse ou à la baisse selon les besoins réels en cours de contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise un montant additionnel de 52 399,86 \$ incluant les taxes, à la firme Équipements STINSON (Québec) inc., 1675, rue Gladstone, Montréal, Québec, H4E 1C6, pour l'achat de réchauds pour le transport d'asphalte sur remorque, sur la base du prix unitaire apparaissant à la formule de soumission, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 septembre 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
64410-0061-0109-20022.18	48 667,60 \$	STP GFE - FDI - recycleur-Réchauds-asphalte- 801V953 - Achat de véhicules et d'équipements
64410-0061-0109-20029.17	3 732,26 \$	STP GFE - FDI - recycleur-Réchauds-asphalte - 801V953 - Ajustement de coût véhicules et équipements – Travaux publics

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-8

SOUSSION 2023 SP 365 - FOURNITURE DE SERVICES DE FRIGORISTE ET TECHNICIEN DE GAZ À TAUX HORAIRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Combustion R.P. (3175014 Canada inc.), 789, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G5, pour la fourniture de services de frigoriste et technicien de gaz à taux horaire pour une période d'une année, pour un montant total approximatif de 752 196,34 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 2 novembre 2023, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
	TAXES INCLUSES	
Plusieurs sous-projets CDR-0442	22 603,70 \$	STP EE – Entretien des édifices
20126.01	1 794,09 \$	Service des infrastructures
Plusieurs sous-projets	6 943,72 \$	Services des eaux et matières résiduelles

De plus, le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget à l'année 2024 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-9

SOUSSION 2024 SP 011 - REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - CAMPAGNE D'ADHÉSION ABAT-POUSSIÈRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'Union des municipalités du Québec pour ses ententes de regroupement », adopté par le conseil d'administration de UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- que la Ville de Gatineau confie à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et chlorure en solution liquide) nécessaires à ses activités pour l'année 2024;
- que pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Gatineau s'engage à fournir à UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;
- que la Ville de Gatineau confie, à UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Gatineau accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;
- que si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Gatineau s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;
- que la Ville de Gatineau reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, le taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;
- qu'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'UMQ.

Les fonds à cette fin seront pris, jusqu'à concurrence des fonds disponibles, à même le poste budgétaire 10348.01– STP VOI-Chemins Ruraux.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-10

SOUSSION 2024 SP 009 - CONTRAT DE GRÉ À GRÉ - PROGRAMME DE FORMATION DE SAUVETEURS ET DE NATATION - SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DU DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 573.3.2.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission compte tenu qu'il s'agit d'un contrat conclu avec un organisme à but non lucratif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- résilie le contrat 2022 SP 142 pour le programme de formation des sauveteurs;
- adjuge un contrat à la Société de sauvetage, 7665, boulevard Lacordaire, Montréal, Québec, H1S 2A7, pour les programmes de formations de sauveteurs et de natation pour un montant total approximatif de 356 229,60 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2024 à 2026 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT TAXES INCLUSES	DESCRIPTION
10179.08	356 229,60 \$	LSC OIS – Programmes aquatiques – Général – Centre sportif de Gatineau

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-11

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA 46^E ÉDITION DE BAL DE NEIGE AU PARC JACQUES-CARTIER - 2 AU 19 FÉVRIER 2024

CONSIDÉRANT QUE la 46^e édition de Bal de Neige se déroulera du 2 au 19 février 2024;

CONSIDÉRANT QUE Bal de Neige se tiendra désormais dans la partie nord du parc Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le Domaine des flocons du parc Jacques-Cartier Nord est parmi les sites favoris des participants avec près de 150 000 visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu'une modification temporaire à la réglementation de stationnement sur certaines rues dans le cadre de l'événement Bal de Neige pour les journées suivantes de février 2024, à savoir :

- **Interdiction de la circulation automobile les samedis 3, 10 et 17 février, les dimanches 4, 11 et 18 février ainsi que les lundis 5 et 19 février entre 9 h et 18 h pour les rues suivantes :**
 - La rue Laurier, entre le boulevard Sacré-Cœur et la rue Dussault;
 - La rue Dussault, entre les rues Notre-Dame-de-l'île et Laurier;
 - Sauf pour les véhicules d'urgence et de services, les détenteurs de permis de l'organisation, les résidents du secteur touché par la mesure, les travailleurs du secteur, les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo.
- **Interdiction de la circulation automobile les jeudis 8 et 15 février ainsi que les vendredis 2, 9 et 16 février de 9 h à 11 h et de 13 h à 15 h pour les rues suivantes :**
 - La rue Laurier, entre le boulevard Sacré-Cœur et la rue Dussault;
 - La rue Dussault, entre les rues Notre-Dame-de-l'île et Laurier;
 - Sauf pour les véhicules d'urgence et de services, les détenteurs de permis de l'organisation, les résidents du secteur touché par la mesure, les travailleurs du secteur, les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo.

- **Interdiction de stationner les samedis 3, 10 et 17 février, les dimanches 4, 11 et 18 février et lundi 19 février sur un des côtés de la rue suivante :**
 - La rue Notre-Dame-de-l'île (côté ouest/impair), entre les rues Dussault et Champlain sauf pour les détenteurs de permis zone 26.
- **Autorisation du 2 au 19 février pour les autobus de la Société de transport de l'Outaouais et d'OC Transpo de tourner à gauche à l'intersection suivante :**
 - Du boulevard Sacré-Cœur en direction ouest vers le boulevard Maisonneuve.

Ces changements temporaires devront répondre aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer un nombre suffisant de ressources pour la fermeture de rues et le contrôle de la circulation;
- Assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant les mesures de sécurité et la mise en opération des feux de circulation sur clignotants durant l'événement;

La présente entente est assujettie aux mêmes clauses de responsabilités et d'assurances que celles contenues au protocole d'entente convenu entre la Ville de Gatineau et Patrimoine canadien dans le cadre de la réalisation du volet québécois le « Domaine des flocons » de Bal de Neige 2024.

Adoptée

CE-2024-12

APPROBATION DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 47

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des embauches numéro 47 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste des embauches numéro 47	Embauche du personnel temporaire	69 406,89 \$	19 au 25 novembre 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-13

APPROBATION DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 48

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des embauches numéro 48 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste des embauches numéro 48	Embauche du personnel temporaire	132 653,56 \$	26 novembre au 2 décembre 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-14

APPROBATION DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 49**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des embauches numéro 49 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste des embauches numéro 49	Embauche du personnel temporaire	84 610,65 \$	3 au 9 décembre 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-15

APPROBATION DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 50**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des embauches numéro 50 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste des embauches numéro 50	Embauche du personnel temporaire	143 363,65 \$	10 au 16 décembre 2023

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-16

RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - BUREAU RÉGIONAL D'ACTION SIDA (OUTAOUAIS) - 84, RUE DES OLIVIERS - DISTRICT ÉLECTORAL DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-RAYMOND - MARC BUREAU

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bureau régional d'action Sida (Outaouais) a obtenu, le 23 avril 2004, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 84, rue des Oliviers, exemption reconduite le 21 novembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la fiscalité municipale* prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bureau régional d'action Sida (Outaouais) a demandé la reconduction de l'exemption de taxes foncières pour l'immeuble situé au 84, rue des Oliviers ;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme Bureau régional d'action Sida (Outaouais) pour l'immeuble situé au 84, rue des Oliviers.

De plus, ce comité désire informer la Commission municipale du Québec qu'advenant la tenue d'une audience pour permettre une décision dans le dossier, la Ville ne sera pas présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-17

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT - RENOUELEMENT - REGROUPEMENT D'ACHATS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ASSURANCE DE DOMMAGES AINSI QUE POUR DES SERVICES DE CONSULTANT ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES VOLET AUTOMOBILE DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023 AU 1^{ER} NOVEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau désire profiter d'une couverture d'assurances pour protéger ses biens et se protéger en cas de poursuite;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2023-900 du 25 octobre 2023, a adopté le renouvellement du contrat d'assurance volet automobile du 1^{er} novembre 2023 au 1^{er} novembre 2024 pour un montant de 315 745 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la prime annuelle révisée est de 464 144 \$ suite à la modification de la liste des véhicules et de ses protections;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, le Service des finances recommande cet ajustement du coût de la prime annuelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise l'ajustement du coût de la prime annuelle du contrat annuel au montant net de 148 399 \$ incluant les taxes, dans le cadre du renouvellement du contrat d'assurance volet automobile.

Le coût total du contrat, à la suite de cet ajustement, représente un montant de 464 144 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente. De plus, les fonds à cette fin seront pris à même le sous-projet 10054.11 - Gestion des assurances.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-18

SOUMISSION 2023 SP 426 - ACHAT DE LAMES DE SABOTS - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Équipement SMS, 1800, rue Montgolfier, Laval, Québec, H7T 0L9, pour l'achat de lames de sabots, pour les sections A, B, C, D et E, pour un montant approximatif de 273 789,21 \$ incluant les taxes, pour une année, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées le 25 octobre 2023, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE BUDGÉTAIRE	PIVO / COMPTE	DESCRIPTION
04-15100-000	18100-000	Poste inventaire – Aylmer
04-15110-000	18101-000	Poste inventaire – Hull
04-15120-000	18102-000	Poste inventaire – Gatineau
04-15130-000	18103-000	Poste inventaire – Buckingham

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-19

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2021 SP 331 - FOURNITURE D'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) - MAGASINS - SERVICE DE L'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseur	Description	Montant année optionnelle taxes incluses et sujet à l'indexation	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2022-21	---	Riobec Sécurité inc.	2021 SP 331 - Fourniture d'équipement de protection individuelle	235 768,95 \$	19 janvier 2024 au 18 janvier 2025	<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et qu'une année optionnelle est prévue au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable désire se prévaloir de la période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service de l'approvisionnement responsable à se prévaloir de l'année optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée le 8 novembre 2021.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	DESCRIPTION
18100-000	Stocks de magasin – Aylmer
18101-000	Stocks de magasin – Hull
18102-000	Stocks de magasin – Gatineau
18103-000	Stocks de magasin – Buckingham
18132-000	Stocks de magasin principal – Usines

Le trésorier est autorisé à prévoir les sommes nécessaires au budget de l'année 2025 afin de donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-20

CESSION DE CONTRAT - 2019 SP 392 - FOURNITURE ET GESTION D'UN PROGRAMME DE VÊTEMENTS ET D'ÉQUIPEMENTS CONNEXES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2020-558 du 10 septembre 2020, a adjugé un contrat, dans le cadre du projet 2019 SP 392 – Fourniture et gestion d'un programme de vêtements et d'équipements connexes, à la firme Centre du Travailleur FH inc.;

CONSIDÉRANT QUE la firme Centre du Travailleur FH inc. a signifié à la Ville qu'elle (vendeur) a conclu une transaction aux termes de laquelle le vendeur cède à l'acheteur (Groupe JVS inc.) la quasi-totalité de ses actifs incluant notamment la cession du contrat en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la cession du contrat de la firme Centre du Travailleur FH Inc. à la firme Groupe JVS Inc., dans le cadre du projet ci-haut mentionné sur la base des prix unitaires et forfaitaires pour un montant total approximatif de 1 845 853,02 \$ incluant les taxes.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-21

SUBVENTION DE 5 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU CHÂTEAU MONSARRAT - ASSOCIATION RÉCRÉATIVE LES JARDINS DU CHÂTEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DU MANOIR-DES-TREMBLES-VAL-TÉTREAU - JOCELYN BLONDIN

CONSIDÉRANT QUE l'Association récréative Les Jardins du Château, organisme à but non lucratif, a fait une demande de soutien financier pour des travaux de rénovation du Château Monsarrat;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Jocelyn Blondin, district électoral du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau, désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 5 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de l'Association récréative Les Jardins du Château, 100, rue du Château, Gatineau, Québec, J9A 1T3, à titre de soutien financier pour les travaux de rénovation du Château Monsarrat.

Les fonds à cette fin seront pris à même le sous-projet 10047.06 - Budget discrétionnaire – District du Manoir-des-Trembles-Val-Tétreau.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-22

SUBVENTION DE 10 000 \$ - CONTINUUM DES SERVICES DE LA MARMITE À JOE POUR ITINÉRANCE ZÉRO - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - DANIEL CHAMPAGNE

CONSIDÉRANT QUE l'Itinérance Zéro, organisme à but non lucratif, a fait une demande de subvention pour assurer le continuum des services de La Marmite à Joe mise sur pied en 2020 afin d'offrir des repas, des vêtements, ainsi qu'un lieu pour se réchauffer à la population démunie dans la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Daniel Champagne, district électoral du Versant, désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 10 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ à l'ordre d'Itinérance Zéro, 160, chemin Taché, Gatineau, Québec, J8V 3X8, à titre de subvention pour le continuum des services de La Marmite à Joe dans le district du Versant.

Les fonds à cette fin seront pris à même le sous-projet 10047.14 - Budget discrétionnaire – District du Versant.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-23

SUBVENTION DE 12 000 \$ - CONTINUUM DES SERVICES DE LA MARMITE À JOE POUR ITINÉRANCE ZÉRO - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - DENIS GIROUARD

CONSIDÉRANT QUE l'Itinérance Zéro, organisme à but non lucratif, a fait une demande de subvention pour assurer le continuum des services de La Marmite à Joe mise sur pied en 2020 afin d'offrir des repas, des vêtements, ainsi qu'un lieu pour se réchauffer à la population démunie dans la région de l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE monsieur le conseiller Denis Girouard, district électoral du Lac-Beauchamp, désire subventionner ce projet à même son budget discrétionnaire;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier accordé par l'élu est de 12 000 \$, et que selon le règlement numéro 816-2017, cette subvention doit être approuvée par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 12 000 \$ à l'ordre d'Itinérance Zéro, 160, chemin Taché, Gatineau, Québec, J8V 3X8, à titre de subvention pour le continuum des services de La Marmite à Joe dans le district du Lac-Beauchamp.

Les fonds à cette fin seront pris à même le sous-projet 10047.16 - Budget discrétionnaire – District du Lac-Beauchamp.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-24

CONTRIBUTION FINANCIÈRE - ILLUMINATION DU PONT MONTCALM - CENTENAIRE EIFFEL

CONSIDÉRANT QU'une poutre de l'ancien escalier sud de la tour Eiffel a été symboliquement offerte en 1990, au maire de Hull à l'époque, Michel Légère, au moment de la rénovation du pont Montcalm, reconstruit dans le « style Eiffel »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du centenaire de la disparition de Gustave Eiffel, des célébrations ont lieu partout dans le monde pour mettre en valeur les ouvrages du célèbre ingénieur, dont une spécifiquement à Gatineau, ce qui fera rayonner la ville;

CONSIDÉRANT QU'en hommage aux liens qui unissent la France au Canada, un spectacle son et lumière sera produit sur le pont à Gatineau. Le spectacle aura lieu tous les week-ends du Bal de neige, soient les 2, 3, 4, 9, 10, 11, 17,18, 1 et, 20 février de 18 h à 21 h;

CONSIDÉRANT QUE l'événement, réalisé par la société AV-Extended qui est mondialement reconnue pour ses réalisations monumentales en conception lumineuse et en art numérique immersif, permettra d'accroître la notoriété de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE l'événement offrira une expérience unique et aura des retombées médiatiques, culturelles et touristiques en saison hivernale pour la Ville de Gatineau et plus particulièrement dans le quartier du ruisseau de la brasserie;

CONSIDÉRANT QUE l'illumination du pont permettra de faire découvrir l'histoire insolite et méconnue de ce pont et, ainsi, du lien entre Gustave Eiffel et Gatineau, tout en suscitant un sentiment de fierté chez les Gatinois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte que la Ville de Gatineau accorde une contribution financière de 10 000 \$ via le fonds de rayonnement à Vision centre-ville pour l'organisation de l'événement de l'illumination du pont Montcalm,
- autorise le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$, sur présentation d'une facture, en contribution financière à Vision centre-ville.

Les fonds à cette fin seront pris à même le sous-projet 10072.01.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt de la liste des subventions du budget de soutien des membres du conseil - Novembre 2023

CE-2024-25

SOUMISSION 2023 SP 420 - SERVICE DE CHANGEMENT DE PNEUS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité adjuge aux firmes suivantes, les contrats pour le service de changement de pneus, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées le 23 octobre 2023, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des sections, à savoir :

- La firme Service de pneus K&S Kelly inc, 545, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour le service de changement de pneus pour un montant total approximatif pour trois ans de 390 925,06 \$ incluant les taxes, pour la section 1, secteur ouest, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour la section 1;
- La firme Service de pneus Lavoie Outaouais inc, 300, chemin Industriel, Gatineau, Québec, J8R 3N9, pour le service de changement de pneus pour un montant total approximatif pour trois ans de 368 754,66 \$ incluant les taxes, pour la section 2, secteur est, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour la section 2.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice de prix à la consommation de Statistique Canada.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets des années 2024 à 2026 les montants nécessaires, pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 15 janvier 2024.

Adoptée

CE-2024-26

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 117737

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective du Regroupement des professionnels de la Ville de Gatineau (ci-après désignée « la Convention »);

CONSIDÉRANT QUE depuis son embauche, l'employé numéro 117737 présente des lacunes dans l'exécution de ses tâches et ne répond pas à l'ensemble des exigences de son poste;

CONSIDÉRANT QUE malgré la formation, l'accompagnement et la prolongation de la période de probation, le constat est à l'effet de l'incapacité de l'employé numéro 117737 à remplir ses fonctions;

CONSIDÉRANT le respect des obligations de l'employeur en pareille matière;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi de l'employé numéro 117737 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 117737.

Adoptée

CE-2024-27

FIN D'EMPLOI ADMINISTRATIVE - EMPLOYÉ NUMÉRO 101154

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des brigadiers de la Ville de Gatineau le 24 novembre 2020;

CONSIDÉRANT que l'employé numéro 101154 est titulaire du poste BRI-BRI-003 au titre d'emploi de brigadier et de statut régulier;

CONSIDÉRANT l'article 12.4 b) de la convention collective qui prévoit que l'employé régulier perd son ancienneté et son emploi lors d'un refus ou négligence, d'accepter de reprendre le travail à la suite d'une convocation de l'employeur à cet effet;

CONSIDÉRANT QUE le l'employé numéro 101154 a été en absence autorisée durant la période du 30 mars 2022 au 27 juillet 2023, inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'employé numéro 101154 n'est plus justifiée depuis le 28 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est sans nouvelle de l'employé numéro 101154 depuis le 3 août 2023 et que ce dernier a négligé de reprendre le travail, et ce, malgré les nombreuses tentatives de communication de la Ville à son égard;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 12.4 de la convention collective, il y a ainsi lieu de mettre fin administrativement au lien d'emploi de l'employé numéro 101154 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fin d'emploi administrative de l'employé numéro 101154.

Adoptée

DANIEL CHAMPAGNE
Président
Comité exécutif

M^e VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif